

Le tabou de la loi Taubira : un premier prisonnier politique



Article rédigé par *Denis Lensel*, le 21 juin 2013

Taubira, on pourrait croire que c'est le nom d'une marque d'aspirateurs ou de bulldozers. Eh bien, non ! Mais les Français ont des occasions de s'en souvenir : c'est « la » ministre de la Justice de l'État-PS qui s'appelle comme ça.

Il Y A MEME UNE LOI qui porte ce nom, depuis ce début d'année 2013 ponctué par des calamités naturelles ou artificielles : c'est la « loi Taubira », qui a provoqué un choc de civilisation, en reniant des millénaires de conception du couple humain homme-femme, et en faisant sauter ainsi les repères fondamentaux de la filiation et de la protection de l'enfance, cette réalité sacrée qu'il est criminel de mettre en danger.

Certes, la France peut déplorer le vote profondément illégitime de cette loi qui dénature profondément la notion même de mariage et menace l'avenir des enfants. En revanche, elle peut s'honorer d'avoir vu naître en son sein un puissant mouvement de protestation populaire qui a fait déferler à trois reprises des foules pacifiques mais déterminées de plus d'un million de personnes à Paris, et a suscité des initiatives parallèles de nombreux citoyens soucieux du respect de la dignité humaine. Ce sursaut salutaire de 2013 marque d'ores et déjà un tournant historique.

Mais voilà, le pouvoir oligarchique « socialiste » ne l'entend pas de cette oreille : le président Hollande ne voit pas l'utilité de revenir sur cette mesure législative absurde, illicite et périlleuse.

Répression et indulgence

Le ministre Valls chargé de la Police a tout fait pour entraver, puis réprimer les manifestations pacifiques massives, en ordonnant contre des protestataires innocents un usage disproportionné de la force publique qui a scandalisé le monde entier, alors que les vrais délinquants s'en donnent à cœur joie, presque impunément, bénéficiant de l'indulgence de ladite Mme Taubira...

Le 19 juin, la « Justice » politisée de l'omnipotente Mme Taubira vient de franchir un nouveau pas dans l'arbitraire étatique : elle a condamné un étudiant de 23 ans à deux mois de prison de ferme et 1 000 euros d'amende, après l'avoir placé sous mandat de dépôt afin de lui enlever immédiatement toute liberté de mouvement.

Pour quel délit ? Avoir tenté d'échapper à une arrestation arbitraire après une manifestation contre la loi-tabou qui détruit la famille... Sourd et aveugle, le régime cherche à intimider la population, mais, ce faisant, il creuse un fossé profond dans lequel il risque fort de glisser lui-même, tôt ou tard.

D. L.

Billet pour un avenir incertain,
Jeudi 20 juin 2013